

Commune de SALLES-CURAN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (C.F.U.) 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte financier unique 2023, disponible sur le site internet de la commune.

La Commune est en comptabilité M57 depuis le 1^{er} janvier 2023 pour les budgets suivants :

- Budget principal, budgets annexes Lotissement La Devèze et Lotissement l'Entente.

Elle reste en nomenclature M14 pour l'année 2023 pour le budget annexe lotissement Les Gariguettes théoriquement clôturé (délibération du Conseil Municipal) mais réouvert par erreur par le Service de Gestion Comptable et pour le budget du C.C.A.S.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2022.

*_*_*_*_*

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

• Excédent de fonctionnement	389 702.57
• Déficit d'investissement	246 777.63
• Reste à réaliser dépenses	170 300.00
• Reste à réaliser recettes	325 000.00

La commune ne pratique pas le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Résultats reportés		114 560.00	60 049.02	
Opérations de l'exercice	1 591 401.96	1 866 544.53	1 347 581.19	1 160 852.58
TOTAUX	1 591 401.96	1 981 104.53	1 407 630.21	1 160 852.58
Résultat de clôture		389 702.57	- 246 777.63	
Restes à réaliser			170 300.00	325 000.00

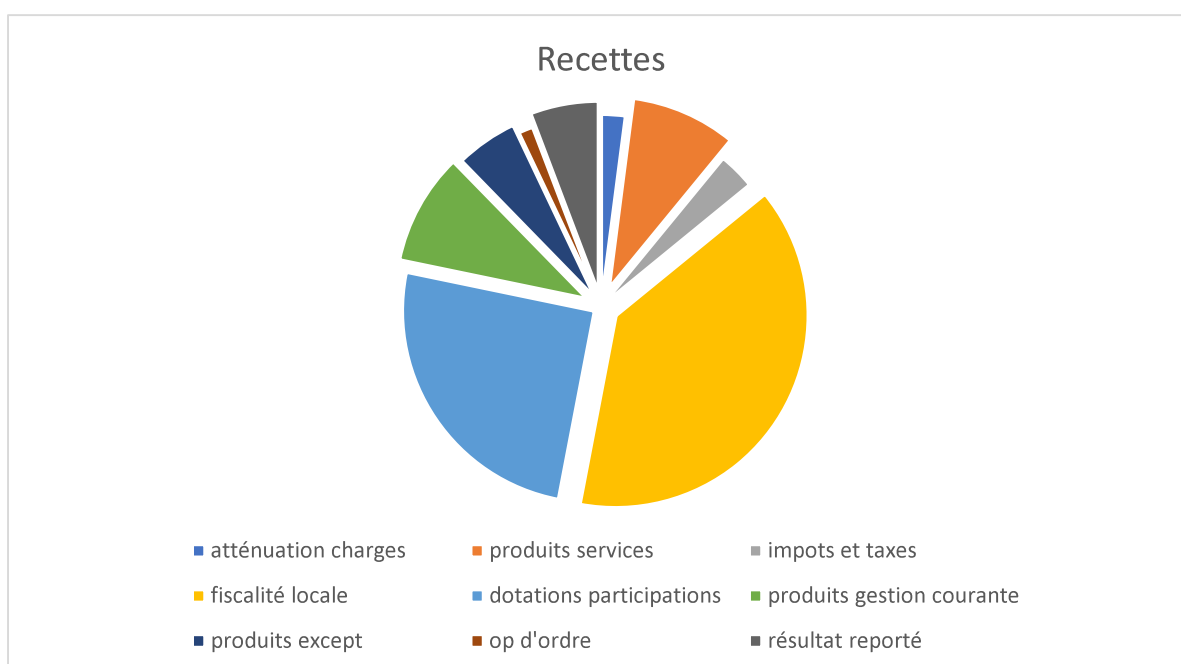
RECETTES :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 981 104.53 (montant cumulé)

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

Chapitre	C.F.U. 2023
013 – Atténuation de charges	40 679.94
70 – Produit des services	175 999.50
73 – Impôts et taxes	62 459.04
731 – Fiscalité locale	771 157.07
74 – Dotations et participations	500 040.09
75 – Autres produits de gestion courante	187 384.24
77 – Produits exceptionnels	103 637.65
042 – Opérations d'ordre	25 187.00
002 – Résultat antérieur	114 560.00
TOTAL	1 981 104.53



Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunération de l'agent mis à disposition de l'Office de tourisme de pôle dans le cadre d'une convention

Chapitre 70 : il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les droits de stationnement de l'aire de camping-cars (120 900 €) le versement de la Poste pour l'Agence Postale Communale (15 408 €), les locations de pontons (13 800 €), les droits de place (4 476 €) les encaissements concernant la cantine et la garderie (11 129.70 €), les remboursements des fluides concernant la micro-crèche et les interventions à la déchetterie (8 348.80 €). D'autres recettes moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions cimetièrre (550 €), les droits de pesage (1 387 €).

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Les recettes de ce chapitre (impôts et taxes) représentent plus de 40 % des recettes totales de fonctionnement.

D'autres postes importants de recettes sont : les attributions de compensation de la communauté de communes par rapport à la fiscalité des entreprises (62 459.04 €), la taxe sur les pylônes (156 648 €) et la taxe additionnelle sur les droits de mutation (38 297.07 €).

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Les recettes principales sont la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement (170 605 €), la dotation de Solidarité rurale (146 994 €), les allocations compensatrices d'exonérations (112 059 €).

Mais ce chapitre comprend aussi les remboursements de la Communauté de Communes pour le fonctionnement voirie (39 138.09 €), une attribution exceptionnelle du Département (4 000 €), la dotation de l'Etat pour les titres sécurisés (24 500 €), la dotation recensement (2 489 €).

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (221 338.80 €). En 2023, l'encaissement des loyers des éoliennes n'y figure pas (65 000 €) il avait été encaissé fin 2022 pour l'année 2023.

Chapitre 77 : il comprend essentiellement : les remboursements de sinistres et une vente de terrains pour 100 000 €.

Chapitre 042 : il concerne des opérations d'ordre budgétaires pour un montant de 25 187 €.

Chapitre 002 : le résultat reporté de l'exercice antérieur était de 114 560 €

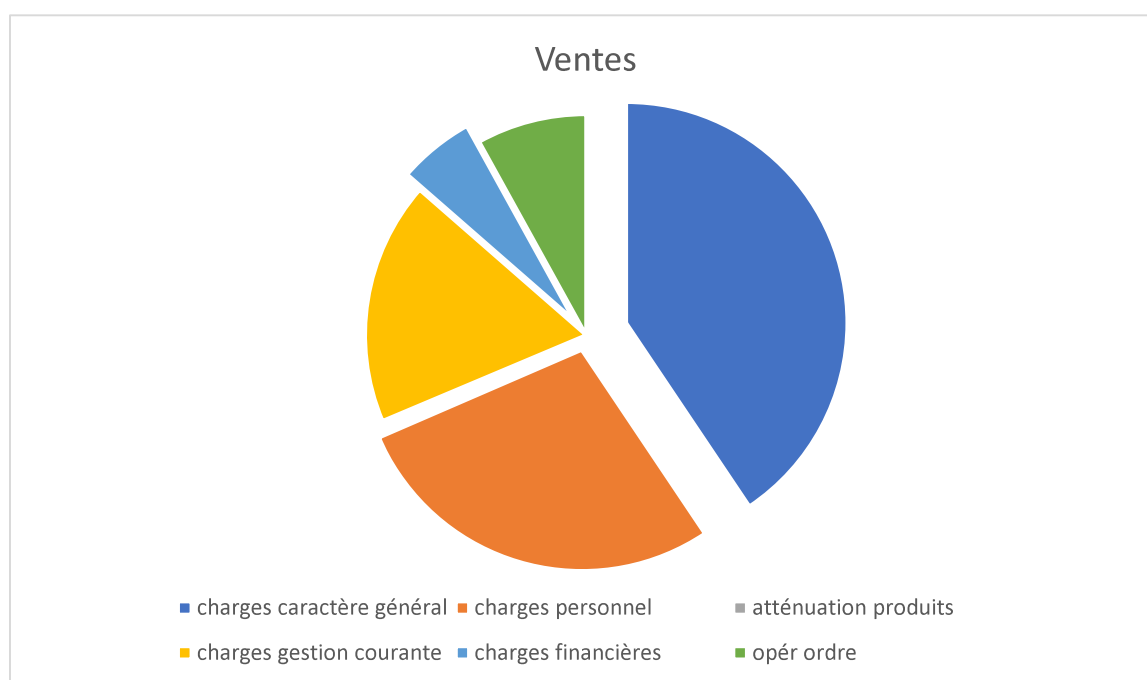
DEPENSES

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 1 591 401.96 €

Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	C.F.U. 2023
011 – Charges à caractère général	646 053.53
012 – charges de personnel, frais assimilés	444 025.50
014 – Atténuation de produits	2 284.00
65 – Autres charges de gestion courante	282 639.81
66 – Charges financières	88 441.91
68 – Dotation provisions semi-budgétaires	200.21
042 – Opérations d'ordre	127 757.00
TOTAL	1 591 401.96
023 – Virement à la section de fonctionnement (pour mémoire)	224 279.97

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les contrats de maintenance, ...

Certains postes ont évolué de façon conséquente, notamment l'électricité, les carburants, les combustibles, mais aussi le poste location mobilières avec la prise en charge de la location d'un véhicule frigorifique pour le transport des repas de la Résidence Beau Soleil.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

La masse salariale a peu varié, les dépenses sont passées de la ligne personnel non titulaire vers la ligne personnel titulaire suite à la titularisation d'un agent. Les dépenses de personnel représentent 28 % des dépenses réelles de fonctionnement (soit une légère baisse).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace les dépenses liées aux indemnités et cotisations des élus (56 240 €), le contingent incendie (25 109.03 €), les frais d'instruction des autorisations d'urbanisme (10 850 €), la taxe de séjour liée à l'activité de l'aire de camping cars (4 311 €), le forfait communal versé à l'école privée (36 842.55 €), la subvention versée au budget annexe assainissement (100 000 €), les subventions versées aux associations (42 674.96 €).

Chapitre 66 : Intérêts de la dette

Ce chapitre comprend pour l'essentiel les intérêts de la dette (88 141.91 €).

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Il s'agit de la sortie d'inventaire d'un terrain cédé à la Communauté de Communes inscrit à l'inventaire pour 51 285 € et vendu 102 570 €.

Chapitre 68 : Dotation aux amortissements

Il s'agit de l'amortissement de certains investissements pour un montant de 25 187 € et d'une provision pour dépréciation de recettes en suspens.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 224 279.97 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

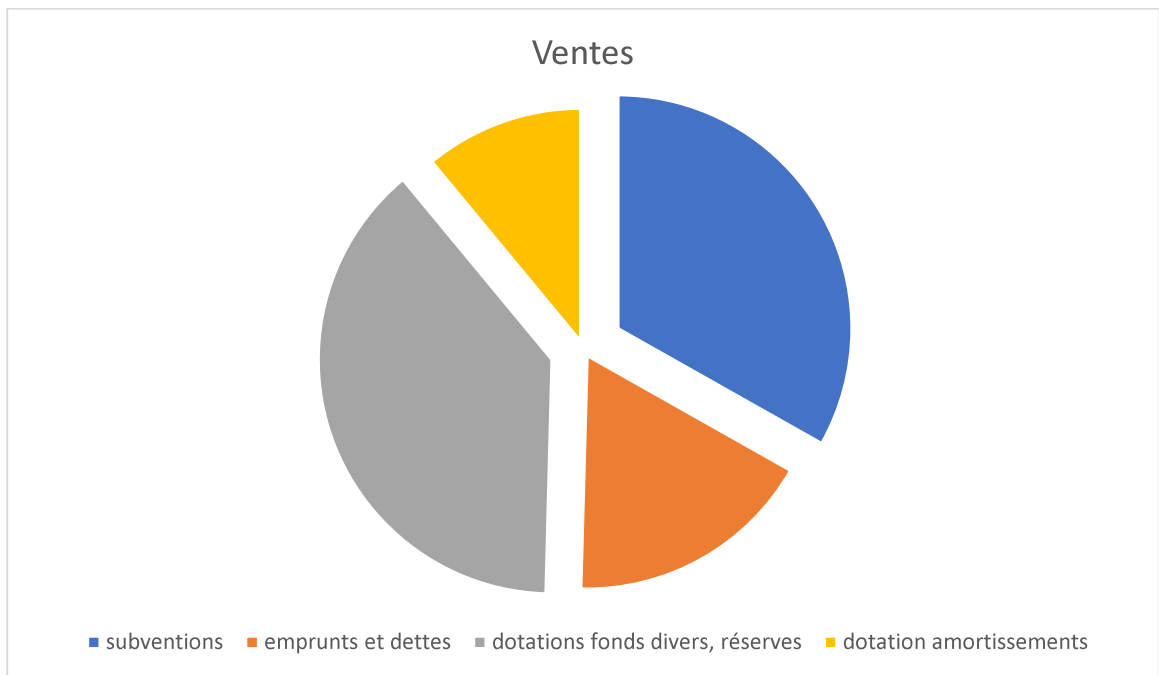
- Recettes :

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 1 160 852.58 €

Recettes d'investissement par chapitre - Année 2023

Chapitres	C.F.U. 2023
13 – Subventions	385 011.63
16 – Emprunts et dettes assimilés	200 295.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	447 788.95
28 – Dotation aux amortissements	127 757.00
TOTAL	1 160 852.58

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les principales recettes ont été constituées par :

- Le FCTVA à hauteur de 89 996.77 € soit 7.75 %
- Des subventions pour 385 011.63 € soit 33.16 %
- L'affectation de la section de fonctionnement pour 355 049.02 € soit 30.58 %
- Un emprunt au budget assainissement pour 200 000 € soit 17.22 %

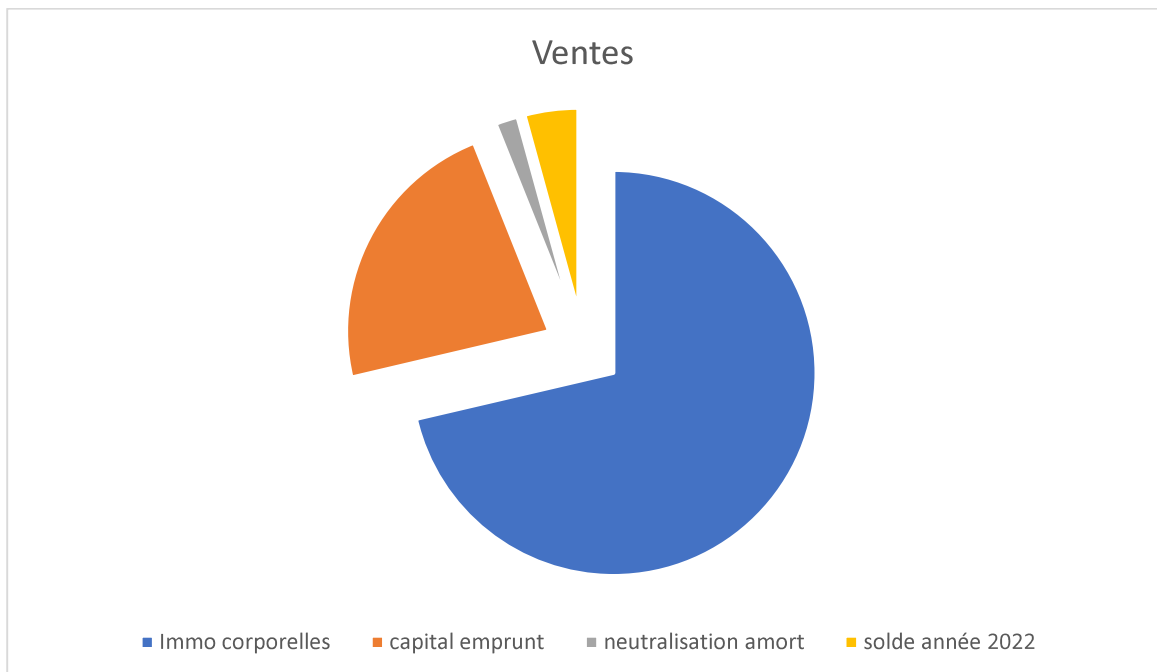
- **Dépenses :**

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 1 407 630.21 €

Dépenses d'investissement par chapitre - Année 2023

Chapitre	C.F.U. 2023
21 – Immobilisations corporelles	1 004 239.05
16 – Capital emprunt	318 155.14
19 – Neutralisation amortissements	25 187.00
001 – Solde d'exécution négatif N-1	60 049.02
TOTAL	1 407 630.21

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les principaux investissements de l'année 2023 sont les suivants :

- Aménagement village (2ème tranche) 880 290.71
- Voirie communale 13 603.84
- Transactions foncières 2 400.00
- Matériel 88 591.38
- Eclairage public 11 038.13

- Grosses réparations bâtiments communaux 8 314.99

Le remboursement du capital de l'emprunt comprend, le remboursement des emprunts de l'année et un remboursement de 100 000 € au budget assainissement dans le cadre d'un engagement financier entre les deux budgets.

Restes à réaliser :

Dépenses 170 300 € : cette somme correspond essentiellement à la somme engagée au travers d'un droit de préemption exercé pour l'acquisition d'un bien immobilier et à de petites dépenses engagées sur les autres opérations d'investissement.

Recettes 325 000 € : cette somme correspond aux soldes de subventions non perçus sur l'opération bourg-centre 2ème tranche.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les résultats 2023 se décomposent ainsi :

- déficit de fonctionnement 12 604.09
- Excédent d'investissement 193 813.73

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses D'investissement	Recettes D'investissement
Résultats reportés		10 492.98		302 810.87
Opérations de l'exercice	250 899.76	227 802.69	333 965.14	224 968.00
TOTAUX	250 899.76	238 295.67	333 965.14	527 778.87
Résultats de clôture	-12 604.09			193 813.73

En 2023, il n'y a pas eu de travaux d'assainissement.

Il y a eu un engagement financier entre le budget annexe assainissement et le budget principal à hauteur de 200 000 €. Le budget principal a remboursé 100 000 € sur l'exercice 2023.

._*_*_*_*_*_.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GARIGUETTES

Il a été dissous par délibération du conseil municipal en date du 22 juillet 2022

Pas d'opération en 2023. Mais le compte administratif est voté compte tenu qu'il a été réouvert pour l'exercice 2023 par le Service de Gestion Comptable.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA DEVEZE

Les résultats 2023 se décomposent ainsi :

- Déficit de fonctionnement 28 133.86
- Déficit d'investissement 133 955.81

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses D'investissement	Recettes D'investissement
Résultats reportés	28 133.86		133 955.81	
Opérations de l'exercice				
TOTAUX	28 133.86		133 955.81	
Résultats de clôture	28 133.86		133 955.81	

En 2023, il n'y a pas eu d'opération sur ce lotissement. Ce budget reste déficitaire tant que des lots restent à la vente. Il nécessitera une subvention d'équilibre de la commune à sa clôture estimée à 51 952.67 €.

**_*_*_*_*_*_*_

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT L'ENTENTE

Les résultats 2023 se décomposent ainsi :

- Déficit de fonctionnement 0.78
- Déficit d'investissement 29 465.86

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses D'investissement	Recettes D'investissement
Résultats reportés	0.78		29 465.86	
Opérations de l'exercice	66 290.81	63 954.00	41 767.00	62 756.81
TOTAUX	66 291.59	63 954.00	71 232.86	62 756.81
Résultats de clôture	-2 337.59		-8 476.05	

En 2023, les dépenses correspondent au remboursement du capital et de l'intérêt de l'emprunt contracté pour réaliser la viabilisation du lotissement.

Les recettes correspondent à la vente de deux lots.

**_*_*_*_*_*_*_

C.C.AS.

Le résultat de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de 2 876.00 €

Aucune opération sur l'exercice 2023.